



Mairie de CUZY

11 rue de la Mairie
71320 CUZY

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026 – 19h30

Date de convocation : 26.05.2026

Etaient présents : M. Thierry BUISSON – M. Bruno PLANTARD – Mme Anne-Claude GRANGÉ – M. Selim MIMOUNE – Mme Fabienne DIMIER – Mme Carole MARTINET – M. Kieran TOCZE – Mme Léa MARION – M. Grégoire CHEVRIER

Absent.e.s : M. Serge BRIET, Mme Dominique RATEL

Secrétaire de séance : Mme Fabienne DIMIER

• **Approbation du PV de la séance du 20 mars 2026**

1– Délégués aux élections sénatoriales

M. le Maire rappelle la tenue des élections sénatoriales le 27 septembre 2026. Les sénateurs sont élus au scrutin indirect, par les Grands électeurs, élus au sein des Conseil Municipaux.

Pour la commune de Cuzy, les Conseillers municipaux doivent élire 1 titulaire et 3 suppléants.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Anne-Claude GRANGÉ, Sélim MIMOUNE, Grégoire CHEVRIER et Léa MARION. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

a) Election du titulaire :

A été élu délégué titulaire à l'unanimité des voix au premier tour :

- Mme Anne-Claude GRANGÉ

b) Election des suppléants :

Ont été élus délégués suppléants à l'unanimité des voix au premier tour :

- M. Sélim MIMOUNE

- M. Thierry BUISSON

- M. Kiéran TOCZE

2–Déléguéscommissions CCEALS

M. le Maire rappelle la création de commissions par la CCEALS, et qu'il convient que des délégués des conseillers municipaux y représentent la commune.

Les conseillers municipaux représenteront la commune comme suit :

Commission	Délégués
1. Aménagement du territoire et transitions environnementales	- Thierry BUISSON - Anne-Claude GRANGÉ
2. Finances, ressources humaines et mutualisations	- Kiéran TOCZÉ
3. Solidarités et action sociale	- Anne-Claude GRANGÉ - Kiéran TOCZÉ
4. Gestion des déchets	- Thierry BUISSON - Bruno PLANTARD
5. Economie et tourisme	- Sélim MIMOUNE - Carole MARTINET
6. Patrimoine communautaire	- Anne-Claude GRANGÉ
7. Culture et action citoyenne	- Fabienne DIMIER
8. GEMAPI et SPANC	- Bruno PLANTARD - Léa MARION
9. Agriculture	- Thierry BUISSON - Grégoire CHEVRIER

3–Suppression/Créationdeposte–Modificationdutableaudeseffectifs

Suite au dépôt de dossier de demande de promotion interne de la secrétaire de mairie, pour passer de catégorie C à catégorie B, conformément à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, imposant aux communes le cadre d'emploi de rédacteur catégorie B pour les agents effectuant la fonction de secrétaire générale de mairie, le dossier ayant été accepté par le Centre de Gestion, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de créer le poste de rédacteur.

Coût pour la commune : selon la grille de classement de promotion en catégorie B, l'agent passe du grade adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, échelon 6 (1850.97 €) au grade de rédacteur échelon 5 (1855.89), soit une augmentation de salaire de 4.92 € brut, proratisée au temps de travail soit 2.25 € brut/mois pour la commune de Cuzy.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

NB : au moment de la rédaction de ce PV, le SMIC ayant été réévalué, le coût pour la commune est de 0 € supplémentaire : les grilles indiciaires n'ayant pas été modifiées avec l'évolution du SMIC, l'échelon de promotion reste en dessous de celui-ci. Il y a donc une indemnité différentielle qui vient compléter la différence entre traitement de base et valeur du SMIC. Le salaire brut reste donc identique avant et après promotion.

Tableau des effectifs à partir du 01.11.2026 :

CADRE SOUS EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	B	1	16/35ème
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique contractuel		1	
TOTAL	C	2	6/35ème

6-Questionsdiverses

- Une locataire signale des coûts d'électricité très élevés en raison de radiateurs vétustes. Un devis sera demandé à M. Sylvain VOILLOT
- Devis de l'entreprise Degrange&Filspourfaucheaccotements:
 - 1er passage : 993,60€
 - 2ème passage : 1188€
 - 3ème passage : 1080€
 - puis 75€ de l'heure
- Demandedaritinérant de Mme Jeanne Bretilot pour l'installation du bar itinérant « Le Baroude » dans la commune durant l'été. M. le Maire la recontactera pour proposer une installation le 7 août de 19h00 à 23h00.
- Composition du groupe de travail PLUi : y participent
 - M. BUISSON Thierry - Maire
 - M. PLANTARD Bruno - 1er adjoint
 - MME GRANGÉ Anne-Claude - 2ème adjointe
 - MME DIMIER Fabienne - Conseillère municipale
 - M. CHEVRIER Grégoire - Conseiller Municipal
 - M. MIMOUNE Sélim - Conseiller Municipal
- Désignation d'un référent ambroisie à la demande de M. le Préfet : M. Bruno PLANTARD – 1^{er} adjoint
- Compte-rendu de la commission voirie :
 - Route de la Chapelle : travaux faits avec enrochement, il manque une reprise minime.
 - 500m de route à refaire, la route déverse vers les habitations et provoque des infiltrations dans les caves, un devis sera demandé pour rééquilibrer la route.
 - Route de la Grande Montagne, à hauteur du Chemin de la vieille : nids de poule à boucher avec du gravier.
 - Impasse de la Louise : saignées à refaire pour éviter que l'eau ne coule dans le bourg.
 - Gravier à mettre sur les chemins :
 - GR13, près de la route de Pervy
 - Chemin de la petite Montagne, au niveau du LD Les Marreurs
 - ↳ Prix cailloux : 9,80€ livré (cailloux de 0,20 - camion de 30T = 519,12€)
 - ↳ Le camion livre et les agriculteurs les mettront en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance,
Fabienne DIMIER



Le Maire,
Thierry BUISSON



